

Comment se connecter à mon compte Télépac ?

ETAPE 1 : SE CONNECTER A TELEPAC.

Se rendre à l'adresse : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Vous arrivez sur la page d'accueil de telepac

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / REPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2018 FORMULAIRES ET NOTICES 2019 FORMULAIRES ET NOTICES 2020

Utilisateur :
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

▶ Connexion

▶ Créer un compte ou mot de passe perdu

Important - Modalités d'accès

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), de l'aide aux bovins laitiers (ABL), des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) sont ouvertes. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) est ouverte. La demande peut être déposée sur telepac jusqu'au 15 juin 2020 inclus sans pénalité de retard.

ETAPE 2 : RENSEIGNER L'IDENTIFIANT ET LE MOT DE PASSE.

Renseigner dans le champ « **Utilisateur** » votre numéro PACAGE (9 chiffres commençant par 024).

Renseigner dans le champ « **Mot de passe** » le mot de passe que vous avez créé lors d'une précédente connexion (il doit comprendre 8 caractères minimum avec des lettres en majuscule et en minuscule et un chiffre ; vous pouvez aussi y avoir mis des caractères spéciaux de type « \$ », « % »...).

Remarque : si vous ne vous êtes pas connectés depuis l'envoi du dernier code telepac, l'application vous demandera de renseigner votre nouveau code telepac¹.
Si vous avez égaré votre code telepac, voir l'étape 3.

ETAPE 3 : PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE/CODE TELEPAC PERDUS.

1ère partie : réinitialiser son compte telepac.

Vous n'arrivez pas à vous connecter ? Cliquer sur [▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

Vous arrivez sur la page :

1

¹ Le code telepac vous est envoyé une fois par an environ. Il est composé de 3 lettres en minuscule, 1 chiffre et 4 lettres en minuscule. Exemple : aaa2aaaa

Pour des raisons de sécurité, vous devez renseigner tous les champs (1) puis valider (2) :

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :	<input type="text" value="024079126"/>	1
Code <u>INSEE</u> du siège de l'exploitation :	<input type="text" value="24322"/>	
N° SIRET de l'exploitation :	<input type="text" value="0000000000000000"/>	
Date de naissance (<u>ne pas renseigner pour une forme sociétaire</u>) (jj/mm/aaaa) :	<input type="text" value="20/02/2000"/>	
5 derniers caractères du RIB/IBAN :	<input type="text" value="00000"/>	
Code telepac * :	<input type="text" value="abc1defg"/>	

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

2 →

Si vous avez égaré votre code telepac, vous pouvez le réclamer directement sur le site (3) :

2ème partie : comment récupérer son code telepac ?

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :	<input type="text" value="024079126"/>
Code INSEE du siège de l'exploitation :	<input type="text" value="24322"/>
N° SIRET de l'exploitation :	<input type="text" value="0000000000000000"/>
Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :	<input type="text" value="20/02/2000"/>
5 derniers caractères du RIB/IBAN :	<input type="text" value="00000"/>
Code telepac * :	<input type="text" value="abc1defg"/>

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

3 →

Mais, nous vous conseillons de contacter de préférence votre DDT au 05 53 45 57 00, sinon vous recevrez votre code par courrier (prévoir un délai minimum de 5 jours).

La DDT, pour vous communiquer votre code telepac, vous posera les mêmes questions que celles du site, à savoir, n° PACAGE, code INSEE de la commune du siège de l'exploitation, n° SIRET, date de naissance (hors forme sociétaire), et 5 derniers caractères de RIB/IBAN.

Une fois que vous avez renseigné tous les champs (code telepac compris), vous arrivez sur la page :

3ème partie : renseigner un nouveau mot de passe.

Renseigner alors un mot de passe que vous choisissez (4) et confirmez-le en le réécrivant à l'identique (5). Vous finissez par valider (6).

N° PACAGE : 999400260
PRODUCTEUR DE
DEMONSTRATION
N° SIRET : 00000000000000

Création du mot de passe

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Le mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{(|\|@)}}\$£\$?!<->) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Numéro Pacage (identifiant de connexion) :

Mot de passe : ← 4

Confirmation de la saisie du mot de passe : ← 5

Attention - Conservez soigneusement votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.
Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à TelePAC.

6 →

Vous arrivez directement dans l'accueil de votre compte telepac :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

 **telepac** Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2018 | FORMULAIRES ET NOTICES 2019 | FORMULAIRES ET NOTICES 2020

N° PACAGE : 999400260
PRODUCTEUR DE
DEMONSTRATION
N° SIRET : 00000000000000
Dernière connexion le 28/03/2018 à 13:41:11

Téléprocédures

- > Dossier PAC 2020 ←
- > Aides VSLM 2020
- > ABA/ABL 2020
- > Aides ovines 2020
- > Aide caprine 2020

Mes données et documents

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2020

- La télédéclaration des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), de l'aide aux bovins laitiers (ABL), des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2020 est ouverte. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2020

- La télédéclaration des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) pour 2020 est fermée depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).

Vos relevés de paiement et vos courriers seront disponibles sur le mobile et vous pourrez les consulter **immédiatement**.

Nouveau dans votre espace Données et documents

Et vous choisissez la télédéclaration que vous souhaitez faire en cliquant dessus...